

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>VIRE NORMANDIE</b> (Département du Calvados – Intercom de la Vire au Noireau)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>27 mai 2019</u> – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle bâtie comprenant un ancien hangar désaffecté, cadastrée section <b>BO 4</b> pour une contenance de <u>10 176 m<sup>2</sup></u> , Rue de l'hippodrome sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone Ubv2 au PLU. Le secteur Ub correspond aux quartiers mixtes à vocation principale d'habitat, issus d'extensions des noyaux urbains effectuées depuis les années 1970 et caractérisés par un tissu bâti moins dense ou discontinu [...]. [Le sous-secteur Ubv2 correspond] aux quartiers [...] issus d'extensions des noyaux urbains de l'agglomération viroise. Ils font l'objet de certaines règles adaptées (hauteur plus importante, densité de logements par hectare, taille des commerces, etc).
PROJET :	Après intervention du fonds friche pour la déconstruction du hangar, le projet communal est d'aménager un <b>lotissement de type Eco-quartier</b> . Cette augmentation d'enveloppe est due à l'actualisation de l'estimation de France domaine.
PROPRIÉTAIRE :	<b>Société Hippique de Vire Bocage</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	16 août 2017 (actualisé le 02 octobre 2019)
IMPUTATION :	<b>Compte n° 950 304 – VIRE NORMANDIE "Société Hippique"</b> <b>Enveloppe projet initiale de 173 250 € avec une augmentation de 6 750 € soit une enveloppe globale de 180 000 €.</b>

ROUEN le 04 octobre 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

14 OCT. 2019